

REGLEMENT

La coupe de l'amitié est avant tout une compétition entre clubs. Cependant, il convient de se rappeler que, comme son nom l'indique, elle est organisée sur le thème de l'amitié, et doit rester un moment convivial à partager.

Article 1 : CLUBS

Clubs participants : Pau Artiguelouve, Makilas, Salies, Mont de Marsan, La Nivelles, Pinsolle, Seignosse, Chantaco , Chiberta et Arcangues .

Seuls les parcours 9 trous pourront partager la rencontre
Les parcours 18 trous devront recevoir toutes les équipes

Article 2 : COMITE D'ORGANISATION

Le comité d'organisation est composé du Responsable de l'Interclubs et des délégués de chacun des clubs participants.

Article 3 : JOUEURS & INDEX

Les joueuses et joueurs composant les équipes doivent être âgés de plus de 20 ans, amateurs, licenciés à la fédération française de Golf et **membres AS** du club qu'ils représentent.

S'ils sont membres de plus d'un Club participant à l'Interclubs, ils devront choisir dès leur première participation, le club qu'ils représenteront tout au long de l'Interclubs.

Chaque joueur devra justifier d'au moins **3** compétitions dans l'année auprès de la FFG

Chaque club ne pourra présenter plus de 22 joueurs (dont une dame minimum) sur la saison

Seuls les joueurs ayant participé **au moins une fois** au cours de la saison pourront être présents le **jour de la finale**

Une présence féminine est souhaitée dans chaque équipe et lors de chaque rencontre

Une tenue d'équipe est souhaitée par l'ensemble des capitaines

L'index est limité à 26,4 pour les dames et à 22,4 pour les messieurs.

Article 4 : EQUIPES & FORMULE DE JEU

✓ Rencontres sur calendrier

Stableford en net

Chaque club pourra faire participer 8 joueurs maximum par rencontre

Addition des 6 meilleures cartes en net pour le classement

Dans le cas où une équipe ne rendrait pas les 6 cartes nécessaires, les cartes complémentaires seront considérées comme ayant le score de la moins bonne carte rendue, toutes équipes confondues.

✓ Finale de tous les clubs participants

Stableford en net

Chaque club présentera 8 joueurs maximum

Addition des 6 meilleures cartes en net qui comptera pour le classement final

En cas d'égalité à l'issue des rencontres, le départage se fera sur les scores totaux réalisés le dernier jour, voir l'avant dernier etc...

Article 5 : PARTICIPATION FINANCIERE

Chaque club adressera au Secrétaire lors de l'inscription de son équipe une participation de **150 €** qui permettra de régler les frais d'organisation et l'achat des prix de la finale (chèques à l'ordre de l'AS Seignosse).

Chaque capitaine d'équipe remettra à l'organisateur du jour la somme de 320 € (en espèces de préférence) correspondant aux green-fees + déjeuners de la journée (40 € x 8 joueurs). Pour simplifier l'organisation du Club qui reçoit, évitez les règlements individuels.

La somme versée restera acquise au club organisateur, que le joueur reste ou non au repas, sauf en cas de force majeure, la décision en reviendra au responsable de l'amitié

Article 6 : PRIX

L'équipe vainqueur recevra :

- ✓ La coupe de l'Interclubs de l'Amitié pendant une année jusqu'à la Finale suivante

Les 3 premières équipes seront récompensées.

L'équipe vaincue recevra la cuillère de bois

Article 7 : CAPITAINE ET RESPONSABLE D'ACCUEIL

Le capitaine d'équipe enverra au secrétariat du Club ainsi qu'au capitaine qui reçoit, par FAX ou par mail avant le mercredi 12h00, la feuille de rencontre complétée, avec copie pour l'AS Seignosse.(fax :05 58 41 61 10 ou mail : agnes.jeanluc@wanadoo.fr)

Le délégué du Club qui reçoit est chargé de l'accueil des équipes et de l'organisation de la journée (prévenir en cas d'intempérie, organiser le report, collecter les feuilles de résultats et les faire parvenir au responsable.

Les départs (parties & trous) devront être envoyés le vendredi matin aux différents Clubs participants.

Article 8 : DEPARTS & CONDITIONS DE JEU

Les départs seront donnés à l'initiative des clubs mais de préférence en shot gun, le samedi matin (afin de faciliter l'organisation du déjeuner).

Les équipes seront convoquées à 8h30 pour un départ à 9h00.

Les départs seront effectués en fonction des index (jaune, rouge)

On placera la balle.

Les voiturettes sont interdites sauf sur présentation d'un certificat médical

Les résultats seront envoyés sur RMS.

Article 9 : LITIGES

Les litiges qui viendraient à se produire au cours d'une rencontre devront être résolus par décision à la majorité simple des capitaines des équipes présentes.

En cas d'égalité de voix, une décision sans appel sera prise par le responsable.

Article 10 : CALENDRIER

Voir feuille annexe.